



NOISY LE ROI
**LIONS CLUBS
INTERNATIONAL**



DISTRICT 103 ILE DE FRANCE OUEST

***Lions Club Noisy le Roi - Bailly
District 103 Ile de France-Ouest***

PROJET DE CLUB

« Bien ensemble pour mieux servir »

DIFFUSION INTERDITE SANS L'AUTORISATION DU CLUB DE NOISY LE ROI - BAILLY

NOISY LE ROI. BAILLY



103 ILE DE FRANCE OUEST



**A notre Ami Jean Claude ARNAUD,
Membre de la Commission Projet de Club.**



A notre Ami Victor SMITH.



Le Lions Club Noisy le Roi - Bailly a décidé de réfléchir à nouveau sur son fonctionnement.

Fondé en 1980, filleul du Lions Club du Chesnay-Rocquencourt, notre Club a déjà, au cours de son histoire, engagé différentes réflexions de cette nature. Le résultat de celles-ci est le Club chaleureux, amical et confiant que nous aimons. Chacun de ses Membres se sent loyalement reconnu par ses pairs, et participe avec bonheur, chacun selon sa contribution et sa disponibilité, aux nombreuses actions et manifestations.

Afin de réorienter ces dernières de manière plus efficace et d'accroître leur rendement, dans le but de proscrire tout risque de routine, et ce dans le respect de chaque Membre, le Président, Jean Claude BERCE, a confié à René PERRIN la création et l'animation d'une Commission spécifique dont les Membres, tous volontaires, sont les suivants :

Jean Claude ARNAUD, Jean Christophe CORDE, Jean Pierre DELAYE, Daniel LASCOUTOUNAS, René PERRIN, Michel PICHERY, Louis ROUCHET, Pierre TESSON et Jacques TONDON.

La Commission a donc établi, pour notre trentième anniversaire, un « Projet de Club » qui est :

- ❖ **Conforme aux objectifs du Lionisme.**
- ❖ **Fédérateur.**
- ❖ **Motivant.**
- ❖ **Réaliste et réalisable. Constituant l'avenir du Club dans ses Actions et ses Manifestations.**
- ❖ **Répondant au slogan : «BIEN ENSEMBLE POUR MIEUX SERVIR»**

Il a été élaboré, pour une grande part, en prenant en compte les réponses et propositions issues du questionnaire.

C'est ce « Projet de Club » qui est soumis à vos commentaires. Avec votre approbation il deviendra le « Projet du Club ».

1 ./ LA REUNION STATUTAIRE.

- LIEU

La Réunion Statutaire continue de se dérouler dans la salle du « Foyer des Anciens » de Bailly.

Le Chef du Protocole doit prévoir une salle de secours en cas de changement de la date de la Réunion Statutaire pour raison exceptionnelle, ou pour toute autre réunion non planifiée.

- FREQUENCE

Conformément aux Statuts, la fréquence de deux Réunions Statutaires par mois est maintenue. Elles débutent à 19h30 et se terminent impérativement à 23 heures.

- RESTAURATION

Notre système d'apéritif et de restauration demeure. Toutefois un effort doit être envisagé pour servir des plats à caractère plus diététique.

Toute absence doit être impérativement signalée pour éviter le gaspillage ainsi que pour faciliter la tâche importante du Chef du Protocole.

- ORDRE DU JOUR ET DEROULEMENT

Dans un souci de convivialité, d'efficacité, de respect de l'horaire et pour éviter la routine qui peut s'installer :

- ❖ l'ordre du jour de la Réunion Statutaire, établi par le Président, est envoyé quelques jours avant cette dernière par le Secrétaire ;
- ❖ ce sont les Présidents de Commissions du Club qui doivent demander au Président leur inscription à l'ordre du jour. Il en est de même pour les représentants du Club aux Commissions du District ;
- ❖ le Président s'efforce de trier les informations extérieures importantes pour les commenter. Les autres informations, ainsi que les candidatures, font l'objet d'un affichage ;
- ❖ le Président d'une Commission expose l'avancement des travaux au sein de sa Commission et, éventuellement, demande un avis au Club pour toute décision importante engageant ce dernier ;
- ❖ en ce qui concerne le tour de table, la demande d'intervention doit être faite auprès du Secrétaire, avant que ne débute la séance, sans toutefois exclure les interventions spontanées et de dernière minute. Les interventions au tour de table ne doivent pas dépasser 3 minutes ;
- ❖ au minimum 1 fois par mois il est fait place à un exposé sur différents thèmes : personnel, culturel, éthique, événementiel... Cet exposé, inscrit à l'ordre du jour, peut être fait par un Membre du Club ou par un Intervenant extérieur. Le Président sollicite les Membres du Club pour ces exposés.

2 ./ LE RECRUTEMENT.

L'effectif actuel du Club est considéré par une majorité comme satisfaisant, mais il ne faut pas perdre de vue que nous avons perdu 4 Membres en moins de 6 mois. Il est noté un âge moyen élevé, avec un manque d'actifs et des professions non représentées, dans le domaine libéral en particulier (médecins, commerçants...).

Il faut donc coopter régulièrement des amis jeunes (35 à 50 ans) et impliquer davantage les Impétrants et leur conjoint dans la vie du Club. Sur ce dernier point, le rôle du Parrain est à rappeler avec force.

Les Léos et La Table Ronde sont des moyens de recrutement.

Les membres de La Table Ronde, écartés du fait de leur âge (40 ans statutaires), sont des Membres « club service » en puissance. Un moyen de les approcher est d'inviter à une de nos Réunions Statutaires le et/ou les Présidents des « La Table Ronde » voisines.

Le Président de la Commission « Vitalité du Club » doit, chaque année, comme il est écrit dans le Règlement Intérieur du Club, « développer un programme de croissance conçu pour le Club et le présenter au Conseil d'Administration »

Enfin, en ce qui concerne les nouvelles admissions, il est également bon de rappeler que « tout Membre du Club peut former opposition confidentielle auprès du Président, celle-ci devant être motivée et justifiée ». Ce véto suffit au rejet de la demande.

Pour faciliter l'intégration de l'Impétrant, il est recommandé que le Président et/ou un Membre de la Commission « Vitalité du Club » l'invite à un repas, avec son conjoint.

3 ./ LA MIXITE.

La question de la mixité hommes/femmes des Membres du Club est légitimement une préoccupation récurrente de longue date; légitimement, car au-delà d'une approche formelle et statutaire, chacun ressent que la mixité engendrerait des modifications de composition et de comportement des Membres du Club et/ou de leurs épouses, sans être pour autant capable d'en mesurer la portée.

La période de l'existence de la Branche de Saint-Cyr l'Ecole au sein de notre Club a constitué une expérience ; mais elle a, en définitive, été de courte durée et n'a donc pas permis de déceler les prémices de telles modifications.

Les réponses apportées au questionnaire dans ce domaine révèlent la perplexité persistante du Club ; s'il se dessine une courte majorité, peut-être même relative, favorable à cette évolution, la Commission Projet de Club la considère comme bien insuffisante pour la proposer dans un délai court.

A l'appui de cette position, la Commission Projet de Club formule l'analyse opportunités/ risques suivante :

❖ Opportunités :

- conformité à l'exigence de non-discrimination ;
- conformité à l'exigence du Lions Club International ;
- modernité de la conception de la vie du Club ;
- enrichissement de la réflexion collective ;
- possibilité d'accroissement du recrutement.

❖ Risques :

- rejet de certains Membres pouvant conduire à leur démission ;
- inquiétude face à la réaction de certaines épouses aujourd'hui en position de soutien fort et efficace du Club.

Dans le cadre de sa mission, la Commission Projet de Club considère qu'elle ne peut en aucun cas éluder la question ; elle recommande en conséquence de créer une Commission de la Mixité, dont la mission consiste à proposer, au terme d'une année de fonctionnement, les conditions permettant cette évolution avec toutes les chances de succès ; ses modalités d'action sont :

- ❖ la conduite de la réflexion : évolution du Club, ou éventuellement création d'une Branche mixte du Club actuel, ou ...
- ❖ la consultation approfondie et confidentielle de chaque Membre et de chaque épouse constituant la communauté du Club actuel ;
- ❖ le reporting de l'avancement auprès du Club, régulier mais non nécessairement fréquent.

L'objectif de cette recommandation est de parvenir à une décision d'évolution et un calendrier unanime, ou quasi-unanime.

La Commission Projet de Club souhaite confier la Présidence de la Commission de la Mixité à un Membre du Comité des Sages.

4 ./ LE CHEF DU PROTOCOLE.

- SITUATION ACTUELLE

Selon notre Règlement Intérieur le Chef du Protocole est nommé par le Président élu. Il est depuis peu Membre du Conseil d'Administration.

Compte tenu de nos choix de fonctionnement, le Chef du Protocole joue un rôle important dans la

logistique de nos Réunions Statutaires ; mais il ne doit pas être seulement un « Chef Popotier ».

Lors des manifestations telles que la Brocante ou le Marché de Noël, son rôle doit se limiter à la mise à disposition du matériel ; il n'est pas non plus un déménageur...

- **ROLE DU CHEF DU PROTOCOLE**

En fait, la fonction de Chef du Protocole dépasse le caractère purement logistique que nous connaissons au Club : « c'est l'un des Collaborateurs, l'un des Conseillers du Président » selon le Manuel de Formation 2009.

Il s'assure du bon ordonnancement des Réunions Statutaires et, d'une manière générale:

- ❖ veille au respect des rituels (intrônisation, passation de pouvoir) ;
- ❖ veille au respect de l'éthique (insigne, compréhension) ;
- ❖ veille à la satisfaction des Membres (tous peuvent s'exprimer) ;
- ❖ veille à la discipline de prise de parole (une personne à la fois qui parle debout) ;
- ❖ présente les Invités et/ou le Conférencier ;
- ❖ prépare et s'assure que le placement de chacun est respecté pour éviter la création de chapelles.

Enfin il peut sanctionner les manquements (rôle de censeur).

- **COMMISSION PROTOCOLE**

En fonction de l'ampleur du rôle dévolu au Protocole, une Commission Protocole constituée de trois Membres est la solution la mieux appropriée pour y répondre.

Le Président de la Commission est le Chef du Protocole, il est nommé par le Président élu du Club (*). Le Past Président en est membre d'office.

Le troisième membre est proposé par le Chef du Protocole.

Pour chaque événement le Chef du Protocole attribue à chacun des membres la tâche à accomplir en fonction de leurs disponibilités.

Le mandat de la Commission est d'un an, mais tout membre peut être volontaire pour prolonger son mandat au-delà.

Il est recommandé qu'au moins un membre de la Commission soit domicilié à Noisy le Roi - Bailly.

En outre, il est rappelé à chaque Membre du Club son engagement d'intrônisation.

(*) Faut-il rendre la désignation du Chef du Protocole systématique ou non ?

5 ./ LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES MEMBRES.

Le budget de fonctionnement de notre Club est alimenté exclusivement par les contributions financières de ses Membres. Ces contributions financières sont de différentes natures ; on distingue en effet :

- ❖ les cotisations semestrielles ;
- ❖ les participations au financement des voyages ou autres activités culturelles ;
- ❖ les participations au financement des dîners mixtes au titre du conjoint.

Le montant annuel cumulé de ces contributions financières peut atteindre 1500 € ; cette somme peut apparaître excessive pour certains Membres du Club, qui peuvent être amenés à limiter leur participation à certaines activités pour raisons financières.

La Commission Projet de Club propose:

- la mensualisation, pour ceux qui le souhaitent, des cotisations semestrielles;
- la possibilité de procéder à des dons au budget de fonctionnement par des membres et/ou par des personnes extérieures.

6 ./ LA VIE COLLECTIVE.

• REPAS MIXTE

Compte tenu de l'implication continuelle de nos épouses, le principe du repas mixte doit être maintenu.

Le Club est unanime sur ce sujet. La fréquence d'un repas par trimestre paraît indispensable, et ce à un rythme régulier. Ces repas « placés », toujours dans le but d'éviter la création de chapelles, doivent se dérouler dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Mais le dîner mixte n'est pas une réunion statutaire.

Au cours des repas mixtes, les informations concernant la vie du Club sont à proscrire pour faire place à la venue d'un Conférencier ou à une animation à caractère culturel. Comme pour les Réunions Statutaires, un Membre du Club ou son épouse peuvent prendre en charge l'exposé ou la conférence.

• VOYAGE DU PRESIDENT

C'est le temps fort dans la vie du Club car il permet, dans un laps de temps relativement court, de se rencontrer et de mieux se connaître. Il faut donc que le plus grand nombre possible de Membres y participe, en particulier les Impétrants et leur conjoint (les amis sont toujours les bienvenus).

La Commission Projet de Club a bien intégré que le prix élevé pour un couple est certainement un frein important.

Les solutions :

- ❖ rester à l'intérieur d'un budget maîtrisé ;
- ❖ faire participer le Club au travers du budget de fonctionnement, comme pour les Congrès ;
- ❖ la « contribution financière des Membres » doit permettre au plus grand nombre de participer.

- AUTRES VOYAGES

Le voyage d'une journée est également apprécié mais il reste toujours un problème de coût, surtout lorsque le car n'est pas plein.

- AUTRES SORTIES / SORTIES EPOUSES

A organiser à l'initiative d'un Membre du Club ou de son épouse. A caractère culturel par exemple.

- VISITES DE CLUBS

Il est rappelé que les visites des autres Clubs sont statutaires.

Il faut les développer dans notre Club sous l'impulsion du Président et sans avoir uniquement le but de vendre des billets pour nos spectacles.

C'est l'occasion d'échanger des idées d'actions et de manifestations.

La Commission « Vitalité du Club » doit prendre en charge les visites de Clubs et tenir à jour un calendrier prévisionnel.

7./ LES COMMISSIONS.

- COMMISSIONS DU CLUB

Le Président de chaque Commission, proposé par le Président du Club ou défini dans le Projet de Club, choisit les Membres de sa Commission.

En fonction du calendrier du Club, chaque Président de Commission est tenu de faire un compte-rendu des activités de sa Commission au Président du Club.

C'est au Président du Club de juger si les propositions présentées par une Commission doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration avant d'être exposées au Club au cours d'une Réunion Statutaire selon le chapitre 1.

- COMMISSIONS DU DISTRICT

Au niveau du District existent un certain nombre de Commissions auxquelles il serait souhaitable que le Club participe, mais il n'y a aucune obligation.

Il faut donc trouver l'adéquation entre intérêt du Club pour telle ou telle Commission, importance de ladite Commission vis-à-vis du Club, disponibilité et volontariat d'amis pour y aller...

C'est au Président et à son Bureau de définir les Commissions auxquelles le Club doit participer pour l'année en cours.

Ces Commissions doivent avoir un représentant volontaire qui s'engage :

- ❖ à participer aux réunions organisées par le District et à trouver un remplaçant en cas d'absence ;
- ❖ à présenter un compte-rendu au Club lors d'une Réunion Statutaire.

8 / LES ACTIONS.

C'est la transposition de notre slogan :

« BIEN ENSEMBLE POUR MIEUX SERVIR »

dans notre environnement international, national et local. Les actions du Club constituent le but de nos activités. C'est par nos manifestations et le DON DE SOI que nous trouvons les fonds nécessaires à la réalisation de nos actions. Selon Al Brandel, « la meilleure façon d'aider nos communautés à satisfaire leurs besoins les plus graves [...] est une réactivation de la passion de nos Membres pour le service et l'encouragement à participer activement aux œuvres sociales utiles ».

La Commission Projet de Club propose un certain nombre d'axes d'actions, mais c'est à la Commission Humanitaire de les mettre en œuvre.

Au début d'un nouveau mandat, cette Commission soumet au Conseil d'Administration du Club les actions envisagées pour l'année à venir (descriptions et objectifs) et les actions à plus long terme. Après accord du Conseil d'Administration, ces actions sont présentées au Club pour approbation.

Il est important que les Membres du Club se les approprient car il s'agit, entre autres, d'avoir un responsable d'action et des amis mobilisés pour la réalisation des objectifs.

Le Club, par ailleurs, ne doit pas être un distributeur de subventions ; il convient de bien cibler les actions afin d'éviter le saupoudrage et d'être, le plus possible, maître d'œuvre de nos actions.

• ACTIONS INTERNATIONALES

Chaque année le Lions Club International définit une action commune pour l'ensemble des Clubs Lions. La lutte contre la cécité est l'exemple de cette action internationale.

A l'échelle de notre Club nous participons également à des actions à l'International (solidarité avec les sinistrés, aide à un Hôpital de Hué au Vietnam....).

Pour aller plus loin, une association avec Nakalbo peut s'inscrire dans le Projet de Club à long terme. Les structures de l'organisation de Nakalbo ne nécessitent pas un renforcement spécifique pour le moment. L'implication du Lions Club de Noisy le Roi – Bailly, à ce jour, peut être d'ordre financier sur des projets ciblés pour lesquels l'association Nakalbo est confrontée à des difficultés de financement.

- ACTIONS NATIONALES

Depuis quelques années le Lions Club de France poursuit son action de création de centres d'accueil pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Nous y participons activement par notre soutien à la réalisation du centre d'accueil de jour de l'Hôpital de Plaisir.

- ACTIONS LOCALES

Par ses actions locales, le Club a vocation à accroître sa visibilité et sa notoriété locales, afin d'apparaître comme le véritable acteur dans la cité qu'il doit être.

A l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, le Club remet solennellement à chaque commune un défibrillateur ; c'est l'occasion d'une large communication sur les actions locales du Club.

Au-delà de cette communication, la Commission Humanitaire du Club doit engager un programme systématique de connaissance des besoins sociaux souvent cachés dans nos deux communes ; elle devra pour cela consulter formellement tous les acteurs de la cité susceptibles de délivrer cette information, tels que (liste non exhaustive) :

- ❖ les assistantes sociales via les Maires Adjointes chargés du problème ;
- ❖ la police et la gendarmerie ;
- ❖ les ecclésiastiques ;
- ❖ les autres associations (comme par exemple l'Association Cadre Emploi – ACE) ;
- ❖ l'Education Nationale, et les Parents d'Elèves ;
- ❖ l'écoute des amis Lions et autres.

Les actions proposées visent :

- ❖ les enfants, les jeunes, les étudiants ;
- ❖ les familles vraiment dans le besoin ;
- ❖ les handicapés de la vie ;
- ❖ les personnes âgées ;
- ❖ l'insertion dans la ville, sur le plan culturel par exemple.

Plus spécifiquement :

- ❖ parrainer un enfant, un jeune ;
- ❖ aider un jeune dans ses études, bourses ;
- ❖ offrir un chien d'aveugle, un chien pour handicapé...

S'agissant de l'IEM, la Commission Projet de Club considère que sa proximité géographique en fait un partenaire presque incontournable ; mais elle constate également que le Club n'a pas de la part de l'IEM une considération en accord avec son action, étant perçu comme un simple et automatique bailleur de fonds. Il convient, dès le prochain exercice, de provoquer avec l'IEM une analyse conjointe de nos positionnements respectifs en vue de les redéfinir et d'engager au moins une action spécifique pilotée par le Club et destinée aux enfants de l'IEM. La Commission Projet de Club considère que cette analyse doit être conduite par le Président du Club et le Président de la Commission Humanitaire.

D'une manière générale, le contrôle des dons doit être systématique ; la Commission Humanitaire se doit de le mettre en place, et de le rapporter au Club.

Les actions locales du Club ont, majoritairement mais non exclusivement, un caractère social.

Les actions à caractère culturel doivent être développées. On peut envisager :

- ❖ conférences, débats, soirées à thème ;
- ❖ spectacles pour les jeunes ;
- ❖ aide aux troupes artistiques locales ;
- ❖ présenter à Noisy le Roi - Bailly le patrimoine culturel du Lions Club de France ;
- ❖ en partenariat avec le Collège, primer la meilleure composition française.

D'autres actions à caractère environnemental peuvent également être envisagées.

o o
o

En conclusion il faudrait rechercher une action à long ou à moyen terme qui soit:

- un grand projet;
- fédératrice;
- motivante;

et qui contribue à la dynamique du Club.

De nouveaux types d'actions pourraient être montés avec nos amis des Clubs voisins.

9 ./ LES MANIFESTATIONS.

Les manifestations constituent le contenu des activités du Club, activités destinées à obtenir les résultats espérés pour les actions du Club. Comme le précise l'introduction du présent « Projet de Club », elles doivent être réorientées de manière plus efficace (par exemple avec une plus grande assiduité), et accroître leur rendement.

Pour autant, toutes les manifestations du Club ne sont pas de même nature, et donc non également concernées par des réorientations ; on distingue en effet :

- les manifestations tournées vers l'amitié entre les Membres de la communauté du Club ;
- les manifestations plutôt tournées vers l'image du Club en tant qu'acteur dans la cité (ou dans la communauté Lions) ;
- les manifestations plutôt tournées vers le produit financier, dont il convient d'accroître le rendement.

❖ Les manifestations tournées vers l'amitié entre les membres de la communauté du Club : ce sont celles de la vie collective discutées plus haut :

- les repas mixtes ;
- le voyage du Président et les autres voyages ;
- les autres sorties ou sorties des épouses.

❖ Les manifestations plutôt tournées vers l'image du Club en tant qu'acteur dans la cité (ou dans la communauté Lions) :

- le Forum des Associations, le Téléthon et les visites des Clubs du District ;
- les manifestations à relativement faible produit financier mais qui construisent l'image du Club :
 - la Brocante ;
 - le Marché de Noël (encore que très rentable) ;
 - Connaissance du Monde.
- la manifestation emblématique du Club qu'est le Festival Musical de Printemps :

la Commission Projet de Club considère que :

- il doit être maintenu et financièrement équilibré à lui seul ;
- il contribue à l'élaboration et au succès du Magazine issu de la Commission Partenariat gérant les Partenaires du Club qu'il convient de valoriser et de remercier par une

manifestation appropriée. (Rappel de la notion de Partenariat pour notre Club en annexe)

❖ Les manifestations plutôt tournées vers le produit financier :

- Il faut rappeler que la Commission Partenariat d'Entreprises est le principal pourvoyeur financier du Club. Il est d'une importance capitale de la faire vivre et d'y impliquer l'ensemble des Membres du Club;
- par ailleurs le Club doit innover avec de nouvelles idées moins consommatrices d'énergie et plus lucratives, par benchmark des autres Clubs (voire du Rotary Club !), permettant la maximisation du produit financier, comme un loto, une dictée,... qui doivent être proposées par la Commission des Manifestations créée ci-dessous.
- D'autres types d'actions pourraient être montés avec nos amis des Clubs voisins.

• COMMISSION DES MANIFESTATIONS

La Commission Projet de Club recommande la création d'une Commission des Manifestations.

Elle est composée :

- ❖ du 1^{er} Vice Président, Président de la Commission;
- ❖ des 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents ;
- ❖ des Présidents des Commissions concernées ;
- ❖ du Trésorier ;
- ❖ du Secrétaire.

Les missions essentielles de cette commission sont :

- ❖ de retenir les manifestations prévues pour l'année Lions ;
- ❖ de coordonner ces diverses manifestations et d'en arrêter le calendrier ;
- ❖ d'évaluer les moyens humains à mettre en œuvre, et de les arrêter. C'est le point crucial qui conditionne la réussite de nos manifestations ;
- ❖ d'évaluer les moyens matériels à prévoir, voire de commander ceux qui n'existent pas au club ;
- ❖ d'évaluer les besoins financiers et de les arrêter afin qu'ils soient pris en compte dans le budget ;
- ❖ d'établir un bilan des manifestations antérieures, notamment en matière de retour d'expérience ;
- ❖ de réévaluer, si nécessaire, les manifestations prévues à la lumière de ce bilan.

Cette Commission se réunit en tant que de besoins, et au moins, en septembre et en juin.

Les objectifs de résultats des manifestations sont évidemment de recueillir les sommes nécessaires à nos actions, mais aussi de créer une convivialité au sein du club, afin que chaque Membre se sente intégré et utile.

10 ./ LE SUIVI DU PROJET DU CLUB.

La Commission Projet de Club crée une Commission qui lui succède pour assurer le suivi du Projet du Club.

Cette nouvelle Commission est composée des membres de la Commission Projet de Club qui le souhaitent.

Elle est présidée par un Membre du Comité des Sages.

Elle élabore et pilote un tableau de bord de suivi du Projet du Club.